

Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 12 avril prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS DE
L'ANNÉE 2017 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
Mme Marie-Ève Massé, substitut au maire de Roxton Falls,
Mme Micheline Racine, substitut au maire de Béthanie

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Yves Croteau.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-39

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 FÉVRIER 2017**

2017-40

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

6. LISTE DES COMPTES

Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2017-41

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	14 582,79 \$
Comptes à payer	63 187,42 \$
Salaires et contributions de l'employeur	103 201,39 \$
Total:	180 971,60 \$

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02	
Comptes payés	502,11 \$
Comptes à payer	4 270,68 \$
Total:	4 772,79 \$

7. REBOISEMENT DES ABORDS DE LA PISTE CYCLABLE LA CAMPAGNARDE

ATTENDU QUE *Les Clubs 4-H du Québec* administrent les demandes reçues dans le cadre du programme «Mois de l'arbre et des forêts» mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE dans le cadre dudit programme, des plants sont offerts gratuitement aux municipalités ou MRC qui désirent effectuer du reboisement;

CONSÉQUEMMENT,

2017-42

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de 1 000 plants auprès de l'organisme *Les Clubs 4-H du Québec* dans le cadre du «Mois de l'arbre et des forêts».

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

Aucun règlement n'a été soumis pour fins d'analyse de conformité.

b) Carrières et sablières – suivi aux recommandations du comité

b.1 Réserve pour dépenses particulières

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement numéro 2009-02 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques du territoire de la MRC d'Acton;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13.6 dudit règlement, toute dépense particulière encourue par la MRC pour percevoir les arrérages de droits imposés aux exploitants (frais légaux et expertises), de même que les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations, doivent être compensés à même toute somme perçue par la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2017-43

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De constituer une réserve de 20 000 \$, à même les sommes versées au fonds pour l'année 2016, pour compenser les dépenses encourues par la MRC pour percevoir les arrérages de droits imposés aux exploitants (frais légaux et expertises), de même que les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations.
- D'ajouter à cette réserve, les sommes non dépensées de la réserve constituée pour les dépenses encourue au cours de l'année 2016.

b.2 Appel d'offres conjoint pour l'acquisition de relevés LiDAR

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

ATTENDU QUE la MRC a participé, en 2013, 2015 et 2016, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC souhaite effectuer un quatrième relevé LiDAR en 2017 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants;

ATTENDU QUE GéoMont propose aux MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska de participer à un appel d'offres conjoint;

ATTENDU QUE GéoMont s'engage à rédiger les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'il est souhaité que les MRC visées signifient, par résolution, leur intention de participer à l'appel d'offre conjoint avant d'entamer toute procédure;

ATTENDU QUE la MRC constitue, à chaque année, une réserve à même les sommes versées au fonds pour, entre autre, compenser les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations;

CONSÉQUEMMENT,

2017-44

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier à GéoMont son intention de participer, conjointement avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, à un appel d'offre pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2017.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de développement des territoires (FDT)

a.1 Fonds de soutien aux projets structurants (pacte rural)

a.1.1 Projet local PNR1001-A – Bibliothèque de Roxton Falls

2017-45

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par Mme Marie-Ève Massé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Achat de livres 2017 à la bibliothèque	Bibliothèque municipale de Roxton Falls	6 700 \$	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.1.2 Projet local PNR1001-A – Loisirs de Roxton Falls

2017-46

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Achat d'un tracteur à gazon	Les Loisirs de Roxton Falls inc.	7 473 \$	5 979 \$	5 979 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants (pacte rural) réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.1.3 Municipalité d'Upton – Sommes disponibles pour projets locaux

ATTENDU la résolution 2015-91 adoptée le 8 avril 2015 qui autorise le versement d'un montant de 100 000 \$ pris à même les sommes du pacte rural réservées à la réalisation des projets régionaux pour le projet *Parc Nature – Municipalité d'Upton* à certaines conditions;

ATTENDU qu'une de conditions impose que « *la municipalité d'Upton doit s'engager à affecter la totalité des sommes destinées à la réalisation des projets locaux qui lui a été ou lui sera consentie et réservée* »;

ATTENDU QUE cette condition mérite d'être clarifiée afin de savoir à quel moment les sommes destinées à la réalisation des projets locaux peuvent être mises en disponibilité pour d'autres projets;

CONSÉQUEMMENT,

2017-47

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à la municipalité d'Upton que la condition imposée d'affecter les sommes destinées à la réalisation des projets locaux au projet *Parc Nature – Municipalité d'Upton* étaient pour la durée de réalisation prévue du projet, soit un montant de 17 415 \$ tel qu'il apparait au protocole d'entente.

a.1.4 Projet local Sainte-Christine PNR-15-23 – Parc-école

ATTENDU QUE les sommes allouées aux projets du pacte rural 2014-2015 doivent toutes être dépensées avant le 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a, par sa résolution numéro 2015-275 adoptée le 9 décembre 2015, approuvé le projet intitulé *Parc École* de l'École Notre-Dame à Sainte-Christine et qu'un protocole d'entente a dûment été conclu entre l'organisme promoteur et la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE puisque d'autres travaux sont déjà en cours de réalisation sur le terrain de l'école;

ATTENDU la confirmation par écrit de monsieur Éric Belval, directeur de l'École Notre-Dame à l'effet que les travaux retardés devraient être exécutés d'ici la fin de l'année scolaire;

CONSÉQUEMMENT,

2017-48

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la deuxième tranche de subvention au montant de 8 708 \$ et de demander au promoteur École Notre-Dame de fournir le rapport final dès que le projet sera réalisé. Si les dépenses admissibles totales pour la réalisation du projet sont inférieures à celles prévues au plan de financement, un remboursement devra être fait à la MRC.

a.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier FSE 2017-03

2017-49

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE - Démarrage	2017-03	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Développement culturel – Accès Culture 2016-2017 – Contrat avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)

2017-50

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 503 \$ avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), organisme mandaté pour réaliser l'animation des ateliers scientifiques dans les écoles primaires de la région dans le cadre du projet Accès culture 2016-2017.

c) Communications

c.1 Vidéo promotionnel de la MRC d'Acton

2017-51 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense
d'environ 1 000 \$ pour la réalisation d'un vidéo promotionnel d'une entreprise
ayant bénéficié de l'accompagnement du service de développement (DEL)
de la MRC d'Acton.

c.2 Publicité dans la revue AL13

2017-52 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense
maximale de 300 \$ pour une publicité conjointe avec la municipalité d'Upton
dans la revue AL13. La publicité accompagnera différents articles
concernant le projet de Parc Nature de la région d'Acton, le Théâtre de la
Dame de Coeur ainsi que l'installation de la passerelle en aluminium sur son
site.

d) Dossier FLI-FLS – Alliantis Métal inc.

ATTENDU QU'Alliantis Métal inc. (Alliantis) a déposé une cession de biens
(faillite) en date du 20 février 2017;

ATTENDU QUE le syndic nommé au dossier est la firme de syndics Roy,
Métivier, Roberge inc. (RMR);

ATTENDU QU'au moment de sa faillite, Alliantis était endettée envers la
MRC d'Acton (MRC) pour un montant d'environ 77 000 \$;

ATTENDU QU'au moment de la faillite d'Alliantis, la MRC était aux droits du
CLD de la région d'Acton (CLD) au terme d'une cession d'une universalité de
créances consentie par le CLD en faveur de la MRC en date du 3 décembre
2015;

ATTENDU QUE le CLD détenait une hypothèque mobilière sur l'universalité
des biens meubles d'Alliantis, laquelle hypothèque avait été publiée au
RPDRM le 20 novembre 2012;

ATTENDU QUE dans sa correspondance du 27 février 2017, le syndic a
sollicité le mandat des créanciers garantis d'Alliantis afin de pouvoir liquider
les biens de cette dernière, suivant les termes et conditions contenus à l'offre
de service en question;

ATTENDU QU'au terme de la liquidation, les créanciers garantis devront
donner quittance et mainlevée de leurs garanties respectives afin que le
syndic puisse fournir un titre clair de propriété à chaque acheteur des biens
d'Alliantis;

ATTENDU QUE la liquidation des biens d'Alliantis doit s'enclencher au cours
des prochains jours;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton doit mandater le syndic afin que le processus de liquidation puisse s'enclencher;
CONSÉQUEMMENT,

2017-53

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De mandater le syndic Roy, Métivier, Roberge inc. à titre de liquidateur des biens de Alliantis selon les termes et conditions énoncés dans l'offre de services du 27 février 2017;
2. Qu'au terme du processus de liquidation, d'accorder quittance et mainlevée de l'hypothèque qui grève les biens d'Alliantis;
3. De nommer monsieur René Pedneault comme représentant de la MRC d'Acton autorisé à assister à l'assemblée des créanciers et ainsi être le fondé de pouvoir de la MRC;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale (ou leurs substituts) à signer tous les documents afférents à ce mandat.

e) Emploi-Québec – Offre de services STA 2017-2018

ATTENDU QUE la MRC a conclu une entente relative au programme de Soutien aux Travailleurs Autonomes avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance et qu'il est possible de conclure une nouvelle entente pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

ATTENDU l'offre de services présentée au Conseil des maires par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local (DEL);

CONSÉQUEMMENT,

2017-54

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver l'offre de services relative au programme de Soutien aux Travailleurs Autonomes 2017-2018 présentée séance tenante par monsieur René Pedneault;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de services STA 2017-2018 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

**10. RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT
ADMINISTRATIF**

2017-55

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement
d'une dépense maximale de 3 500 \$ (taxes en sus) afin de faire produire et
installer toute la nouvelle signalisation à l'extérieur comme à l'intérieur du
bâtiment de la MRC.

**11. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) –
NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU PRÉFET AU COMITÉ
DIRECTEUR**

ATTENDU QU'en octobre 2016, le gouvernement du Québec annonçait un
nouveau programme, soit le FARR (Fonds d'appui au rayonnement des
régions);

ATTENDU QU'en vertu de ce programme, le gouvernement du Québec
exige que les MRC/Agglomérations aient identifié leurs priorités régionales
au plus tard en juin 2017;

ATTENDU QU'un consensus sur les priorités régionales doit être établi dans
un très court délai;

ATTENDU QUE lors de la rencontre des élus avec la ministre responsable
de la Montérégie, madame Lucie Charlebois et le ministre des Affaires
municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, il a été
demandé à ce que la Table de concertation des préfets de la Montérégie
forme le comité directeur qui s'occupera de la gestion du programme FARR;

ATTENDU la résolution 494-02-17 de la Table de concertation des préfets de
la Montérégie, adoptée le 15 février 2017 qui demande de nommer un élu
substitut au préfet, membre d'office au comité directeur de la gestion du
programme FARR;

CONSÉQUEMMENT,

2017-56

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Éric
Charbonneau pour agir à titre de substitut en cas d'absence du préfet au
comité directeur de la gestion du programme Fonds d'appui au rayonnement
des régions (FARR).

12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

13. CORRESPONDANCE

a) **Appui au Village de Pointe-Lebel – Demande de révision des programmes d'aide gouvernementale**

2017-57

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Village de Pointe-Lebel dans ses démarches entreprises auprès du gouvernement afin qu'il revoit les programmes d'aide financière pour tenir compte de la réalité financière actuelle des petites municipalités de moins de 5 000 habitants.

b) **Programme de formation des pompiers et officiers – Rôle et responsabilités des MRC**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE, en conséquence de ces dispositions, toutes les MRC du Québec se sont dotées d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU l'importance accordée à la formation des pompiers et officiers;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confié aux MRC la responsabilité d'administrer le programme d'aide financière pour la formation des pompiers de leur territoire;

ATTENDU QUE les MRC assument en conséquence un rôle et des responsabilités que relèveraient normalement du MSP;

ATTENDU QUE ce mandat a été confié par le MSP sans qu'aucune entente préalable n'ait été convenue avec les MRC afin de fixer les conditions et les termes d'un tel mandat, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part des MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2017-58

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin que le MSP convienne d'une entente avec la MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration du programme d'aide financière pour la formation des pompiers incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC.

c) Show de la rentrée

ATTENDU la récente demande adressée à la MRC d'Acton par l'organisme *Le Show de la rentrée* sollicitant une aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les maires ont convenu d'inclure au budget 2017 une dépense de 1 000 \$ afin de soutenir financièrement l'organisme;

CONSÉQUEMMENT,

2017-59 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir une aide financière de 1 000 \$ à la l'organisme *Le Show de la rentrée* pour l'année 2017.

d) Défi cycliste au profit de la "Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton"

2017-60 Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par Mme Marie-Ève Massé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer d'une somme de 250 \$ au défi cycliste organisé au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

e) Foire Agroalimentaire de la région d'Acton

2017-61 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de sept (7) billets dans le cadre de l'activité Souper-spectacle organisée par l'organisme "Foire Agroalimentaire de la région d'Acton". Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

14. VARIA

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-62

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

**Yves Croteau,
Préfet suppléant.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**